

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 109

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 13, supprimer les mots :

« définie au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.